

1438 or 1440 HC

B I L A N

BILAN N° 30 JAN / FEV 1992

SPECIAL FORUM



**Le 10ème ANNIVERSAIRE DES A.N.I.
(Associations Nées de l'Immigration)**

N° ISSN - 0299/7703

10 frs

**BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES ASSOCIATIONS NOVATRICES
EDITE PAR LA FEDERATION A.P.A.C.
121, Rue de l'Evêché - 13002 MARSEILLE Tél. : 91 90 32 37 / Fax : 91 90 06 65**

S O M M A I R E

FORUM : l'ouverture

Conférence

Le forum en Bref Page 3 à 8

Ateliers

Les A.N.I. (Associations Nées de l'immigration)..... Page 8

- Emergence de ce type d'associations /
quel partenariat avec les structures existantes..... page 9 à 11

Immigration

- Rôle de l'immigration dans l'économie
développer ici et / ou là bas Page 12 à 15

Formation

- Bas niveau de qualification, immigrés, exclus,
illettrés, quels organismes pour quelle formation ?..... Page 16, 17

Citoyenneté

La vie dans la cité, avec quelle citoyenneté ?..... Page 18 à 21

Discours d'ouverture de Mr. VIGOUROUX,
Sénateur Maire de la ville de Marseille..... Page 22, 23

Discours de Mr. LAMARA Smaïl,
Président de La Fédération A.P.A.C. Page 24

Revue de Presse.....Page 25, 26

Vie Associative

**Depuis 1981 et l'abolition du décret loi 1939,
les étrangers ont le droit de se constituer en association.**

Depuis 10 ans, les Associations Nées de l'Immigration (A.N.I.) oeuvrent au sein d'un tissu associatif en direction du social, du culturel, de la formation ou lors d'animations ponctuelles... A l'occasion de ce 10ème anniversaire, l'APAC et le CLAP ont organisé un FORUM des associations de toute la région les 26 et 27 octobre 1991.

Des hommes et des femmes sont venus célébrer cet anniversaire, exprimer leur attachement à ces associations en manifestant leur volonté de contribuer à leur développement. En fait une démarche d'ESPOIR, un projet d'ESPOIR.

C'est dans cette ambiance de fête que la 1ère journée du FORUM a été marquée par l'intervention de différentes personnalités parmi lesquelles Mr. Jean FERRAUDEAU Ancien directeur du



L'ouverture du FORUM

Photo A.P.A.C.

FAS, Mr. Daniel CARRIERE Délégué Régional du FAS, Mr. Bertrand MAIN Secrétaire général des Droits de l'Homme, Mr. Jean Claude SAUTEL Adjoint au maire de Martigues chargé du développement social des quartiers de la vie associative, Mme Aline VERGNON Déléguée Régionale aux Droits des Femmes, Mr. M. UNIT représentant du MRAP Secrétaire Général.

Ils ont bien entendu exprimé leur intérêt à la vie associative. Ils ont dit leur engagement personnel fait de combats et de luttes aux côtés de beaucoup d'autres pour que naisse cette loi. Ils ont réitéré leur détermination à poursuivre ce combat avec toutes les associations pour inscrire ce droit dans le vécu quotidien de tout un chacun. Ils ont surtout parlé de la signification et de la portée de cette loi, de son impact réel sur le terrain tout en insistant sur les insuffisances et les obstacles comme pour mieux envisager des perspectives et...

Vie Associative

La loi de 1981 : une victoire du droit des hommes de vouloir vivre ensemble

Dès l'introduction, Mr J. PERRAUDEAU a tenu à clarifier le débat :

"... le droit d'association comporte deux facettes : c'est à la fois le droit pour tous ceux qui résident en France de participer aux associations de quartier, aux associations de parents d'élèves de participer pleinement aux associations culturelles et le droit de constituer des associations nées de l'immigration.

Je pense qu'il faut insister sur les deux volets de cette loi".

Ainsi, le droit d'association des étrangers apparaît comme un aboutissement logique de la volonté des hommes de vouloir vivre ensemble dans le respect et la dignité.

De ce point de vue donc, il est indissociable du droit d'association en général. C'est en tout cas ce qui ressort de l'intervention de Mr.

Bertrand MAIN

lorsqu'il s'interroge sur le "rôle des associations comme facteur de citoyenneté" en distinguant deux dimensions de la réalité associative :

- Tout d'abord "être citoyen ce n'est pas seulement voter tous les 3 ou 4 ans... c'est aussi participer tous les jours aux décisions qui vous concernent".

Mais il met l'accent surtout sur la 2ème dimension : "Être citoyen ce n'est pas seulement agir en tant

qu'individu face à l'état mais c'est aussi s'associer à d'autres personnes pour défendre des intérêts communs, pour inventer des manières de vivre ensemble.

Autrement dit ce qui se joue, ce qui s'exprime c'est bien la dimension sociale et la dimension collective de la citoyenneté".



"Conférence"

Photo A.P.A.C.

En se référant à l'histoire des associations, **Mr Bertrand MAIN** insiste sur le cheminement douloureux de cette 2ème dimension : "tout le 19ème siècle est bruisant d'ar-bitraires contre les associations.

Il a vraiment fallu que s'exprime une sorte de désir de s'associer, désir qui est apparu progressivement irrépressible pour que le gouvernement de la 3ème république reconnaisse avec beaucoup de réticences d'abord la liberté syndicale en 1884 et puis enfin le droit général d'association en 1901.

Vie Associative

L'idée de la citoyenneté : "une longue aventure tissée de beaucoup de difficultés"

General pas tout à fait puisque les congrégations religieuses devaient toujours se soumettre à une autorisation, et pas tout à fait enfin car la liberté d'association, et nous sommes là pour en parler, n'a été véritablement reconnue aux étrangers qu'en 1981".

Avant dire alors que cette idée de la citoyenneté vient de loin, elle a été véritablement une longue aventure tissée de beaucoup de difficultés, un constat souvent ardu avec des années de prises de procès, des années de débats pour la loi de 1981 et un des derniers "grandissements" (Bertrand.MAIN).

pendant dans le même sens en restant sur les luttes qui ont donné naissance à la loi de 1981. Monsieur CARRIERE évoque

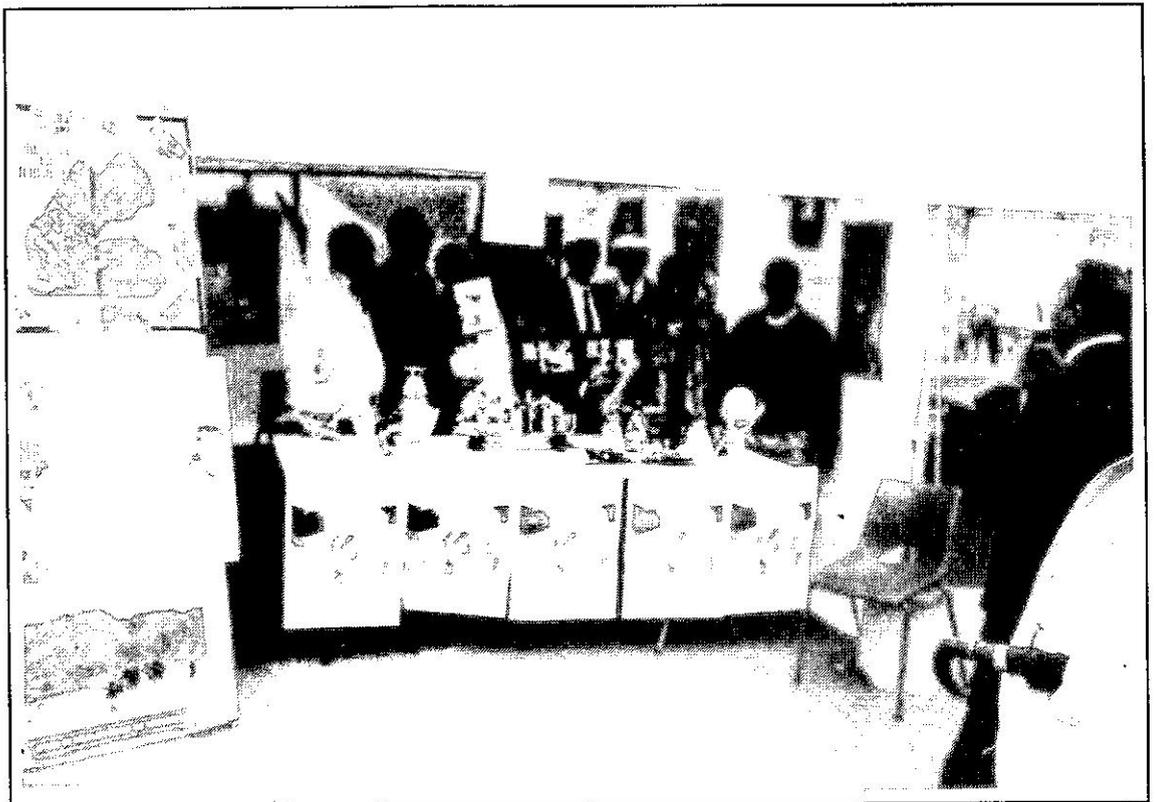
un rapport de mission qui concluait déjà en 1974 à la nécessité du dépassement du décret loi de 1939: "c'était en 1974, il a fallu du temps pour y arriver.

Tout le mouvement antiraciste à MARSEILLE et ailleurs a contribué à cette avancée".

Enfin entre les associations en général et celles des étrangers étant fait, la loi de 1981 apparaît alors pour ce qu'elle est : une victoire du Droit.

En effet "cette loi s'inscrivait dans une démarche globale et je pense qu'on ne peut pas la dissocier de la volonté globale à laquelle tenait le gouvernement de

reconnaître le droit des immigrés" devait dire Monsieur Jean PERRAUDEAU pour ensuite préciser ce que doit être ce droit "La conviction qu'est la lutte contre toute forme d'exclusion, contre tout rejet, contre tout racisme nécessitait la reconnaissance des droits des immigrés,



"L'association c'est la volonté des hommes à vivre ensemble"

Photo A.P.A.C.

leur place dans la société et pas seulement sur un strapontin mais en tant qu'acteurs".

Ceci dit, il reste que la reconnaissance officielle de ce droit même si elle marque une avancée considérable n'est qu'une étape préalable en vue de son inscription dans le vécu quotidien des gens qui doit rester l'objectif ultime.

C'est pourquoi les intervenants ont parlé de l'impact concret de cette loi sur le terrain.

Vie Associative

LA LOI 1981 ET SON IMPACT SUR LE TERRAIN

Des résultats incontestables ont été enregistrés sur le terrain et le premier effet est "la formidable explosion des A.N.I." et le rôle de 1er plan qu'a joué le FAS dans cette performance. Un autre effet non moins essentiel est l'émergence des compétences issues de l'immigration, de plus en plus à même d'assumer des responsabilités.

Mr. Bertrand MAIN a souligné l'intérêt d'une telle expansion pour l'ensemble de la société :

"Les A.N.I. les plus vivantes, les plus dynamiques ont posé très vite des enjeux qui ne sont pas seulement des enjeux d'immigration mais qui sont des "enjeux pour toute la population française notamment en termes d'égalité des droits".

- Au niveau plus local, **Mr. Jean Claude SAUTEL** a exprimé toute sa satisfaction quant au travail accompli dans sa ville avec les différentes associations et qui a débouché sur une diversité de contrats et de conventions : "à travers cette volonté de rencontre, nous avons bâti toute une politique de responsabilisation, de prise en compte des problèmes mais uniquement à partir d'une démarche et d'une volonté sérieuses d'avoir une représentation des gens dans leur diversité, dans leurs différences...".

Sur un autre registre, celui des femmes, **Mme Aline VERGNON** a évoqué parmi d'autres actions "les orientations que le D.R.D.F. et le FAS ont pris en direction du public féminin de nationalité ou d'origine étrangère..." dans le cadre de la convention que ces deux institutions ont signée en décembre 1990 "dans une double perspective de lutte contre le sexisme et le racisme".

Deux axes de travail structurent cette collaboration :

1°) "Promouvoir l'entrée dans le droit commun, afin, qu'à terme cette population soit traitée comme tout le reste de la population.

2°) Prendre en compte les situations spécifiques que le droit commun n'est pas encore en mesure de traiter".

Ce sont là, à grand traits, l'essentiel des actions entreprises sur le terrain et sur lesquelles les intervenants se sont exprimés sans céder au triomphalisme tant les faiblesses et les insuffisances leur paraissent encore importantes.

DES INSUFFISANCES ET DES OBSTACLES

Un travail immense reste à faire sur le terrain : "ce qui est probablement une des erreurs de cette loi d'avoir pensé que les choses iraient de soi. Or, les choses ne vont pas de soi que ce soit du côté des pouvoirs publics, de la société civile ou du monde associatif" (**Mr. CARRIERE**).

Et l'on prend alors conscience des obstacles qui se dressent sur cette voie de l'émancipation et du progrès. Trois séries d'obstacles :

1°) **Obstacles tenant aux réticences développées par la société civile**, réticences travaillées et nourries par certaines forces politiques dont le programme n'a pour fondement que l'exclusion, la haine et le racisme.

S'appuyant sur des sondages récents, **Mr. M. AOUNIT** a attiré l'attention sur la montée de cette xénophobie populaire et l'ampleur de la contamination. "Aujourd'hui un français sur 3 partage les idées du F.N.". Au delà des chiffres, ce qui paraît inquiétant c'est la "banalisation du racisme au quotidien par les mots". Les causes d'une telle situation ?

- Tout d'abord le poids des mots : "les récentes déclarations sur l'invasion, sur les odeurs... ont contribué incontestablement à légitimer les idées du F.N.... C'est vrai aussi, et malgré la mise au point du Président Mitterrand, du seuil de tolérance qui est un terme que l'on utilise pour les microbes...

Quand on parle aussi de Charters, pour ce qui nous concerne c'est une dérive... Alors de tout cela la victoire idéologique du F.N. est celle-ci : Depuis 10 ans, LE PEN veut faire de l'immigration, le centre de gravité de la vie politique française".

- Il y a ensuite, toujours selon **Mr. AOUNIT**, à côté de ces causes immédiates, des causes plus profondes qui tiennent pour l'essentiel :

- "à l'absence d'une politique cohérente en matière d'immigration depuis 30 ans même si après 1981 et grâce aux luttes menées par le mouvement associatif des mesures positives ont été prises.

- au renoncement et la démission politiques et idéologiques
- aux aspects économiques et sociaux qui concernent particulièrement le racisme anti-maghrébin...

Dans le même ordre d'idées, **Mr. CARRIERE** reconnaît :

Vie Associative

LA VIE ASSOCIATIVE : "IL Y A ENCORE UNE IMMENSE FRILOSITE SUR LE SUJET..."

"que nous avons probablement échoué pour le moment dans une reconnaissance générale par la société civile du monde associatif et de l'immigration parce que nous n'avons pas banalisé leurs actions au même rang que les autres associations".

2°) Obstacles liés à l'inertie qui caractérise certaines administrations et les pouvoirs publics. Parlant du "projet de loi sur ce qu'on appelle de manière barbare l'administration territoriale de la république" Mr. MAIN constate "que l'on parle de toute une série de mécanismes d'expressions sans parler d'associations et que l'on ne donne pas de moyens nouveaux aux associations pour intervenir dans la vie collective. Cela ne se passe pas en 1901 ou en 1981 mais bien en 1991.

Ce rejet de loi a été adopté en 1ère lecture par l'Assemblée Nationale".

De la même manière pour "les référendum d'initiatives locales... le projet adopté par l'Assemblée Nationale exclut les étrangers de cette possibilité d'expression et la réserve aux seuls électeurs français et je trouve qu'en 1991 c'est vraiment une manière de reculer, de creuser encore le fossé entre résidents français et résidents étrangers ce qui est profondément inacceptable".

Ceci est amplement confirmé par M. CARRIERE :

"il y a encore trop souvent une immense

frilosité sur le sujet... et ce, quelque soit notre volonté de faire reconnaître le monde associatif et son immigration autrement que par les mots... Nous n'avons pas trouvé suffisamment d'énergie pour négocier avec l'ensemble des partenaires publics une prise en charge et une reconnaissance pleine et entière de ce monde issu de l'immigration".

Pourtant, force est d'admettre avec M. PERRAUDEAU que "sans volonté politique et sans conjonction des efforts de l'ensemble des acteurs, de l'ensemble des administrations, l'action est fortement limitée".

3°) Obstacles tenant enfin aux difficultés inhérentes à l'inexpérience des associations elles-mêmes, c'est à dire difficultés propres à toute organisation faisant son apprentissage pour porter un projet dont l'ambition n'a d'égale que sa noblesse.

Il faut noter aussi la crise qui frappe l'ensemble des associations en raison du "fossé qui se creuse entre l'ensemble des citoyens et l'ensemble des institutions et des associations qui sont souvent assimilées à ces dernières... c'est toute la citoyenneté qui va mal aujourd'hui". (B.MAIN). Ce qui



"L'association c'est la volonté des hommes à vivre ensemble"

Photo A.P.A.C

explique "que la situation du mouvement associatif en général ne soit pas brillante" (Mme A. VERGNON).

Pour conclure il apparaît que de tels obstacles n'entament en rien la détermination des intervenants d'aller de l'avant et d'envisager des perspectives. "Malgré leur fragilité, leurs

Vie Associative

difficultés, les associations restent un potentiel important et souvent même vital pour que la vie civique reprenne là où elle s'est éteinte et que le désir d'être citoyen soit retrouvé par bon nombre de ceux qui en ont perdu le goût" (B. MAIN).

PERSPECTIVES

Les perspectives d'action s'articulent toutes autour d'une priorité : "l'urgence de la mobilisation contre l'exclusion et le racisme".

Cela suppose un certain nombre de conditions :

- Tout d'abord un vaste rassemblement des associations nées de l'immigration et de toutes les associations en général "pour faire de l'enjeu local, l'enjeu central de leurs activités... Il ne s'agit plus de désertifier les zones de détresse sociale..."

Il faut faire prendre conscience aux gens que le racisme est un moyen de les détourner de leurs vrais problèmes et de la construction possible d'un avenir commun".

(M. AOUNIT)

- Mener "un combat pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales" (B. MAIN) car "il n'y a pas d'égalité sans égalité des droits" (M. AOUNIT) et convaincre l'administration et les pouvoirs publics que l'enjeu concerne l'intérêt de l'ensemble de la société.

- Et enfin, "de nouveaux progrès ne passent pas seulement par la conquête de nouveaux droits individuels mais aussi par la capacité de refonder la vie collective, de repenser les formes de la représentation, d'ouvrir de nouveaux espaces aux débats et aux conflits. Bien sûr, c'est un chantier immense..." (B.MAIN).

Commémoration du 10ème anniversaire de l'abrogation du décret loi de 1939

LE FORUM EN BREF : PARTICIPATION

Participants aux stands : 43 associations

Nationalités représentées : 9

Cultures représentées : 14

Personnalités présentes à l'ouverture, à la conférence et aux ateliers :

- 5 adjoints et représentants du Maire : - Mme FOUCHIER - M. ALLOUCH - Mme GUILLEN - M. AKROUN - Discours de M. VIGOUROUX (excusé) a été lu par sa représentante - M. PERRAUDEAU Directeur du FAS de 1982 à 1986 - M. CARRIERE Délégué Régional du FAS - M. MAIN Bertrand Ligue des Droits de l'Homme - M. AOUNIT Secrétaire Général du M.R.A.P. - M. SAUTEL Maire Adjoint de Martigues, Chargé du D.S.Q. et de la vie associative - M. JACQUARD Ethnologue - M. BROCHIER D.R.F.P. - M. SUDRY Sous Préfet Délégué à la Ville - Mme VERGNON Délégué aux Droits de la Femme - M. PEREZ Représentant du Comité Régional C.G.T..

Public présent au Forum : 2500 à 3000 selon une rotation échelonnée sur 2 jours.

Conférence débat : plus de 180 participants - intervenants, des personnalités citées plus haut, des représentants d'association.

Les ateliers de réflexion :

- Associations Nées de l'Immigration : 53 participants

- La vie dans la cité, avec quelle citoyenneté ? : 42 participants

- Bas niveaux de qualification, quelle formation ? : 32 participants

- Rôle de l'immigration dans l'économie en France et dans les pays d'origine 31 participants.

Spectacles de clôture 1ère Soirée :

- Danses asiatiques

- Association d'Entraide des Vietnamiens Aix-Marseille (A.E.V.A.M.) /

- Bami Village : Concert et animation ou théâtre

- Association Avenir Jeunes : 1er acte du Malade imaginaire (Molière)

- Le groupe de rap : B.Vice.

2ème Soirée :

- Groupe de danse Sévillane : Centre espagnol

- Groupe de Rai : Orient

- Groupe antillais : Typico

Documents à paraître, bientôt à votre disposition :

- Actes du Forum / Films vidéo / Enregistrement sonore